

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 97 (1971)  
**Heft:** 26: SIA spécial, no 6, 1971: Groupes spécialisés

**Artikel:** Au propre ou au figuré, pensées d'un ingénieur du génie rural  
**Autor:** Heggli, Hans  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-71279>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Au propre ou au figuré, pensées d'un ingénieur du génie rural

par M. HANS HEGGLI, St-Gall

Récemment, lors d'un contrôle routier, un policier voulut s'informer, en nous rendant nos papiers, de ce que l'on comprend au fond sous la désignation de « Kultur-ingenieur », « ingénieur de culture », c'est-à-dire ingénieur du génie rural. Nous lui avons répondu qu'il ne s'agissait pas en fait d'un maître de décors dans un théâtre (quoiqu'il puisse y avoir des parallèles), mais d'un praticien qui s'occupe de chemins agricoles, de drainages, d'adductions d'eau, de constructions rurales et en particulier de remaniements parcellaires. Pour la poursuite de la route, cela suffisait. Mais aujourd'hui justement, il y a encore bien d'autres choses à dire à ce sujet.

Il fut un temps où dans un monde sain, la ville et la campagne étaient bien séparées. Dans les espaces d'aménagements de l'ingénieur du génie rural, le chant de la cigale se faisait entendre et au-dessus des forêts lointaines on pouvait voir se dissiper la fumée d'une locomotive qui roulait vers une ville encore plus lointaine. Aujourd'hui, les vieux noms locaux des champs et des prés brillent souvent sur des panneaux aux couleurs vives qui doivent prêter un peu de coloris à la cité satellite dont on vient d'entreprendre la réalisation. Les améliorations foncières intégrales, c'est-à-dire les remaniements parcellaires, combinés avec la construction des chemins et la solution des problèmes d'adductions d'eau sont déjà depuis longtemps très loin de l'espace agricole pur. Etroitement liées à l'aménagement régional et local, elles sont le meilleur instrument qui permette d'assurer le maintien de zones de verdure et la répartition rationnelle, suivant les différentes utilisations possibles, du sol non encore bâti. Pour de telles entreprises en commun, l'art. 703 C.C.S. exige l'accord de la majorité des propriétaires intéressés possédant plus de la moitié du sol considéré, ceux qui se sont abstenus étant réputés consentants.

Une agriculture viable grâce aux moyens nouveaux d'exploitation demeure nécessaire aussi à l'avenir non seulement pour des raisons de politique de ravitaillement de la population, mais aussi pour la conservation des paysages.

Malheureusement, le public ne distingue absolument pas entre une subvention sur un prix de produit et celle qui vise à améliorer les structures de valeurs durables. De nombreux profanes comprennent sous le terme d'améliorations foncières la violation d'une nature vierge par la réalisation de projets d'assainissement. Ces exploits de pionniers, en Suisse, appartiennent pourtant depuis longtemps au passé. Aujourd'hui, seulement 5 % des montants de subvention fédérale aux améliorations foncières sont alloués à des drainages de détails et il ne s'agit pas d'obtenir des gains de terrains. En fait, dans les remaniements parcellaires, lorsqu'il convient de tracer des limites entièrement nouvelles, des mesures s'imposent qu'on n'oserait pas proposer dans une autre situation. C'est un peu comme le chirurgien qui coupe un doigt pour sauver le corps entier.

Ce qui est important c'est d'avoir le regard dirigé vers l'avenir : est-ce qu'une région idyllique mais très parcellée doit rester intacte de façon à la préserver d'une construction dispersée ? Des exploitations agricoles plus vastes ne pourraient-elles pas être aussi belles pour les yeux ? Améliorer ne veut pas dire appauvrir. Lors des améliorations exécutées dans la plaine du Rhin, il a été planté, par exemple,

plus de 300 000 arbres et arbustes comme protection contre le vent. Actuellement aussi, les détails sont étudiés de telle façon qu'on ne peut plus parler d'« ivresse de béton ».

L'ingénieur du génie rural ne peut pas se cacher derrière sa langue technique. Si, par contre, ces Messieurs les architectes construisent une église ou même expriment des idées nuisibles aux paysages, ils « posent » simplement un « accent » horizontal ou vertical et chacun demeure bouche bée pour ne pas passer pour un cuistre.

Dans le domaine de la pollution de l'environnement, les aiguilles de l'horloge suisse ne sont pas encore sur « bonne nuit », mais elles ont suffisamment tourné pour que le souci artistique ne fasse plus oublier l'essentiel : un canal bien droit transportant une eau saine est plus précieux que celui qui serpente de manière très pittoresque mais charrie des eaux boueuses.

L'explosion démographique et la pollution de l'eau, de l'air et du sol amènent l'homme à penser sérieusement. Les problèmes sont difficiles, les corrélations complexes. Que devant de tels faits de nombreux plans soient établis, c'est bien sûr réjouissant, mais aussi nécessaire. L'ingénieur du génie rural, planificateur et réalisateur en même temps, doit pourtant se demander si tous les intéressés résistent à la tentation de poursuivre à travers une planification un but personnel. Celui qui aujourd'hui utilise trois fois le mot « planification » toutes les deux phrases est comme on dit « in » et certains politiciens croient même avoir inventé le mot. Nous avons parlé intentionnellement de tentation en pensant aux facteurs suivants :

- Celui qui confie un mandat de planification au spécialiste démontre qu'il a une conception dynamique du progrès, mais il a en même temps délégué ce qui est action et s'est déchargé du moins momentanément des difficultés ; établir des plans ne choque personne et ne soulève pas de conflits d'argent.
- Par la création de nouveaux offices de planification ou d'aménagement, une administration peut s'enfler sans limites. Suivant la loi de Parkinson, le volume du travail croît automatiquement avec le nombre de personnes occupées.
- Celui qui ne fait qu'établir des projets n'a rien réalisé lui-même, ses plans directeurs peuvent conduire très rapidement dans la stratosphère de l'irréalité où personne ne pose les questions suivantes : est-ce que la matière même de l'aménagement est vraiment accessible ? existe-t-il des bases légales, ou alors de telles bases sont-elles concevables, qui puissent faire que l'aménagement devienne réalité ? est-ce que le but de l'aménagement, de la planification tient compte de la mentalité, de la manière de vivre des hommes qu'il concerne ?

Justement cette dernière question apparaît bien judiciaire en face de la foi admiratrice qu'on accorde volontiers aux ordinateurs ou aux équipes d'experts. Le moment n'est pas loin où, pour planter un arbre, il faudra faire appel à un team d'experts, composé d'un sociologue, d'un cynologue, d'un ornithologue et d'un pomologue. Seul l'ouvrier à la pelle sera encore un vrai Calabrais.

Dans le secteur agricole, nous ressentons cependant toujours combien l'individu a une influence déterminante. Nous pouvons bien réunir les conditions d'une exploitation rationnelle, mais c'est l'agriculteur lui-même qui par sa volonté et son énergie au travail prend les décisions qui conduisent au résultat. Lors du choix des propriétaires des nouvelles exploitations agricoles, on rencontre parfois des difficultés, car les conditions matérielles et psychiques ne correspondent pas toujours. Pour l'agriculture, la qualité des personnes est un élément aussi important que le nombre. Comme dans tous les domaines, la meilleure planification ne remplace pas l'initiative de chacun.

Ce dont celle-ci est capable, des exemples réjouissants des régions de montagnes le montrent ; des jeunes gens courageux ne se sont pas laissés influencer par les lamentations habituelles, mais ont rassemblé leurs forces et se sont groupés en coopérative. Pour cela, il faut avoir le sens de la communauté et de la tolérance. C'est une fonction de l'intelligence. D'autre part, la vie dans les montagnes peut aussi être gâtée de manière insupportable par égoïsme et étroitesse d'esprit. Récemment, nous admirions un lac resplendissant sous le soleil d'automne ; au premier plan, toutefois, il y avait des visages sombres de paysans de la montagne. Le projet de chemin carrossable conduisant chez un voisin isolé leur paraissait absolument inacceptable, l'un d'eux menaçait même de téléphoner à Brougg. En réalité, dans de tels moments l'Union suisse des paysans est bien loin, et il en est de même pour les conseillers en organisation.

L'état psychologique de l'agriculteur indépendant a des exigences bien plus grandes qu'on le croit habituellement.

L'impulsion au travail, il doit se la donner lui-même ; il n'a pas d'horloge de contrôle, de chefs qui commandent et d'horaire imposé. De plus, la réunion du lieu de travail et du domicile peut avoir des effets négatifs ; il manque un contact journalier et détendu avec d'autres personnes et des difficultés de famille peuvent surgir. Une vie en commun constante aggrave les problèmes de génération. Nous avons déjà rencontré des situations où la belle-fille était traitée comme une servante par sa belle-mère. Dans une autre exploitation, le fils aîné au caractère agréable était resté à 40 ans le garçon à qui son vieux père n'accordait ni salaire ni compétences. Peut-on dans ces conditions faire grief au fils plus jeune et plus actif d'être parti et d'avoir choisi une vie indépendante comme chauffeur de trax à Wallisellen ? Lors d'assemblées de propriétaires fonciers, nous constatons cependant avec plaisir que la jeunesse agricole adulte s'affirme en général avec beaucoup de conscience de sa propre valeur et qu'elle ne se laisse plus dominer par les chefs de famille comme au temps du patriarcat.

Telles sont nos remarques et impressions très diverses. Au sujet de la planification ou de l'aménagement, nous tenons à dire pour terminer qu'il faut en reconnaître la nécessité, mais ne pas en ignorer les limites. Il convient en cette matière de rester modeste et d'éviter autant que possible les effets de « fumée ».

Adresse de l'auteur :

Hans Heggli, ing. dipl.

Adjoint à l'Office des améliorations foncières  
Moosbruggrasse 11, 9001 St-Gall

## **GCI Groupe spécialisé de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil**

« De nos jours, construire équivaut à l'invention d'une nouvelle langue pour chaque conversation. L'effort est démesuré et l'on reste sur un sentiment désagréable, sachant qu'une meilleure solution devrait exister. »

Cette remarque reflète la situation qui nous a fait choisir l'industrialisation de la construction, quoique connue depuis plus de 150 ans, comme la meilleure méthode capable de résoudre les problèmes actuels et qui mérite la concentration de tous nos efforts pour la propagation de son application générale.

La contribution du groupe spécialisé SIA à ce numéro spécial comprend : le portrait du GCI, des articles sur les thèmes, « l'évolution du concept de qualité » par J. Sittig, « industrialisation et qualité » par P. v. Meiss, « la pré-fabrication — une contribution à l'industrialisation de la construction » par P. Lüthi, une liste des publications du GCI, le catalogue des éléments préfabriqués et le « Great Construction Game ».

### **Portrait du GCI**

#### **Que veut le GCI ?**

Encourager le développement et l'application de méthodes industrielles de construction propres à stimuler la productivité. Favoriser les échanges d'expériences entre tous les milieux intéressés sur le plan national et international.

#### **Qui est le GCI ?**

Le successeur de la Société suisse de préfabrication (SSP), dissoute le 29 avril 1970, jour de la constitution du GCI. Actuellement il compte 138 membres individuels, 141 membres collectifs et 13 invités.

#### **Qui dirige le GCI ?**

*N. Kosztics*, ing. civil SIA, Neuchâtel, président ;  
*R. Peikert*, arch. SIA, Zoug, vice-président ;  
*H. R. A. Suter*, arch. SIA, Bâle, délégué du C.C. ;  
*F. Frutiger*, Frutiger Söhne AG, Oberhofen/Thoune ;  
*O. Haueter*, Meto-Bau AG, Würenlingen ;  
*V. Losinger*, ing. civil SIA, Berne ;  
*P. Lüthi*, ing. civil SIA, Zurich ;  
*P. von Meiss*, arch. SIA, prof. EPF, Lausanne ;  
*G. A. Steinmann*, ing. civil SIA, prof., Genève.

#### **Qu'offre le GCI à ces membres ?**

le bulletin mensuel « Construction industrialisée » ;  
le catalogue des éléments préfabriqués, comportant régulièrement de nouvelles feuilles ;  
la possibilité de participer aux voyages d'étude « Euro-préfab », le GCI étant membre de l'Europréfab ;  
la possibilité de résoudre des problèmes particuliers au sein des groupes de travail ;  
la possibilité de publier de nouvelles méthodes et réalisations dans le bulletin, de nouveaux éléments dans le catalogue.